

2023-0698

2024-10-11

Hilltech Canada Oléorésine de Poivron Rouge Technique

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

No D'HOMOLOGATION 29550 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

PRINCIPES ACTIFS: Capsaïcine.....4,20%

Capsaïcinoïdes relatifs.....2,70%

CONTENU NET : Vrac

Hilltech Canada, 249 main street east , Vankleek Hill, Ontario, K0B 1R0

613 678-6693

**MISES EN GARDE:**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**

Provoque une irritation des yeux. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux. Cause des irritations de la peau et de la muqueuse. NE PAS laisser entrer en contact avec la peau. Sensibilisant potentiel de la peau.

Éviter tout contact avec les vêtements. Porter une protection des yeux et du visage ainsi que des gants en caoutchouc lors de la manipulation ou du mélange du produit. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation.

**PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Administrer un traitement symptomatique.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un cours d'eau, un étang, un estuaire, un océan ou toute autre étendue d'eau.

**ÉLIMINATION :** Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux ou territoriaux. Pour de plus amples renseignements ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial.

**ENTREPOSAGE:** Éviter les températures extrêmes, chaudes ou froides. Conserver à l'abri de toute flamme. Peut geler partiellement si rangé au froid. Lorsque cela se

produit, placer dans un endroit à température tiède jusqu'à, redissolution, complète avant d'utiliser. Ne pas entreposer pour une période prolongée dans des contenants partiellement remplis.

**MODE D'EMPLOI :** Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un répulsif pour animaux homologué en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.